



Avenir des parcs de l'Équipement

Compte rendu de la réunion du 4 mai 2006 avec M. Krattinger, Assemblée des Départements de France

Étaient présents :

Pour l'ADF : M. Krattinger, M. Cabrol, M. Nioche

Pour la CFDT : Rémy Hutinet (DDE 52), Laurent Duclos (SSBAIF), Gérard Viscontini(UFE)

La CGT

FO, convoquée était excusée.

La CFDT fait la déclaration annexée dans laquelle nous réclamons le maintien, sous une forme à créer, de la mutualisation des moyens qui constitue la richesse du parc et un statut des OPA commun à l'État et aux collectivités.

M. Krattinger expose son point de vue en plusieurs points :

1/ en application de la loi de décentralisation du 13 août 2004 qui a en particulier prévu le transfert aux départements de 20 000 KM de routes nationales, l'État doit présenter un rapport au Parlement sur la situation des parcs de l'Équipement. Ce rapport sera sans doute inspiré du rapport Courtial. Les Collectivités Territoriales n'ont pas demandé le transfert des routes nationales ni celui des parcs.

Les Départements sont submergés et saturés par les transferts de compétences qu'on leur impose et les fonctionnaires territoriaux n'en peuvent plus. ADF a demandé une pause dans les transferts. Le transfert des parcs n'est donc pas souhaité dans l'immédiat.

2/ La plupart des Départements sont sur la même position : il ne faut pas de décision nationale pour les parcs, mais des décisions locales, adaptées aux situations rencontrées pour tenir compte des particularités.

La solution d'une mutualisation entre l'État et les Départements réclamée par la CFDT est théoriquement possible, y compris sur le plan juridique, mais pratiquement difficile à mettre en œuvre. Les PCG souhaitent des accords locaux tenant compte des particularités locales et du dialogue avec le personnel. La mutualisation sera donc possible dans certains départements et impossible dans les autres.

3/ L'outil parc pourrait être partagé, mais certains Départements sont hostiles à la mutualisation contraignante car ils ont une expérience plutôt décevante du travail en commun avec l'État. Ils voudront donc absorber le parc même s'il ne travaille qu'à 60 ou 70 % pour lui. Leur travail sera d'autant plus compliqué qu'en cas de structure

mutualisée, ils auront en face d'eux, non pas le DDE, mais le Directeur de la DIR, service plus lointain avec lequel il sera plus difficile de discuter. Les PCG veulent conserver le pouvoir de décision sur les investissements et refusent de le partager avec l'Etat, il n'est donc pas question qu'une mutualisation des moyens leur enlève leur pouvoir.

4/ S'agissant des communes, M. Krattinger constate qu'actuellement l'Etat ne veut plus travailler avec elles. Il est donc difficile de demander aux Départements de recommencer à travailler avec elles s'ils deviennent gestionnaires du parc.

5/ Certaines Fédérations patronales du BTP font pression pour ouvrir l'activité au champ concurrentiel, ce que refuse M. Krattinger.

6/ En ce qui concerne l'évolution du statut des OPA, M. Krattinger déclare qu'il faut acquérir une connaissance approfondie de la situation (nombre d'agents, qualifications, classement, rémunération, retraite, régime indemnitaire...) avant de pouvoir prendre une décision.

Le rapport Courtial n'éclaire pas suffisamment sur ces différents points et l'administration doit s'attaquer à ce travail de mise à plat. L'attitude de m. Krattinger sur ce point reste donc prudente.

L'idée du rapport Courtial est donner un cadre légal de principe au transfert du parc vers les départements avec une période transitoire jusqu'en 2008/2009. M. Krattinger doute que ce projet se réalise avant les élections de 2007. il va demander à M. Gandil, Secrétaire Général, l'ouverture de discussions au niveau départemental afin que chaque PCG s'exprime. A cet effet, il demandera une circulaire fixant le cadre de la discussion. Il souhaite également demander le détachement de quelques fonctionnaires de l'Etat pour l'aider dans sa tâche.

En définitive, nous avons rencontré quelqu'un de très prudent qui ne souhaite pas bousculer le calendrier, au contraire, et prendre le temps de la discussion et de la négociation avec l'ensemble des partenaires.

La décision de la suite à donner au rapport Courtial sur l'avenir des parcs et le statut des OPA reste dans les mains de l'Etat.